

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 25 juin 2025

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 11 juin et le 24 juin 2025 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Pollionnay (69)
- Modification n°1 du plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan à l'amont de Grenoble (38)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Villard-Reculas (38)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chamonix (74)
- Projet d'aménagement de l'OAP de Belleferme sur la commune de Cessy (01)
- Projet d'aménagements divers du domaine skiable de Tignes, sur la commune de Tignes (73)
- Projet de parc agrivoltaïque porté par la société Photosol sur les communes de Frugères-les-Mines et Sainte-Florine (43)
- Cadrage préalable du projet Twins de construction d'une nouvelle usine dédiée à la production de kits d'analyse médicale, à La-Balme-les-Grottes (38)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Georges-de-Mons (63)
- Implantation d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Noailly (42)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

- Projet de restructuration et de diversification du domaine skiable de Val Cenis, sur la commune de Val-Cenis, et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Lanslebourg (73) - 2e avis
- Révision n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Etrembières (74)

AVIS CONFORME DÉLIBÉRÉ

- Modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Nangy (74)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>